

École primaire publique F. Dolto
Bourbarré

Compte rendu du conseil d'école exceptionnel du 19 décembre 2017

Début du conseil : 18h30

Présents :

Mr Letort Inspecteur de L'éducation nationale

Enseignants : Mmes Dessard, Renimel, Pellerin, Carrée, Boulbin, Rabu, Daunay, Gogdet, Mieusset, Degeix, Le Tonquèze, Eugène, Letort, Gueguen; Bréhier, Métais, et Buzaré, Evelaine Lochu

Parents : Zanella Nolwenn, Richard Chrystèle, Rivière Laurent, Bignon Carole, Dhersin Julien, Picquerel Laurence, Marcé Blandine, Le Gall Delphine, Hamon Laure, Ruaud Amélie, Géant Sandrine, Desille Sandrine, Reucheron Isabelle, Pecqueux Guilène, Guennec Elodie. Nathalie Chapel, Véronique Jagut

Municipalité : Mme Bouthemy, Mr Sorais,

Excusés : M Le Maire

Rapide historique :

Lors de la mise en place de la semaine de 4.5 jours en septembre 2014 un travail important de partenariat a été réalisé. Concertations en conseil des maîtres, enseignants/parents d'élèves, enseignants/mairie puis création d'un comité de pilotage avec la présence de tous les acteurs de la vie de l'enfant pour proposer des horaires adaptés en fonction de l'âge des enfants et de la réalité du terrain (salles, déplacements).

A la maternelle la première année fut très difficile pour les enfants, très vite nous avons constaté un manque de repère stable, trop de déplacements pour de jeunes enfants mais aussi pour le personnel de l'école : les enseignantes ne voient plus les parents le soir, les ATSEMS deviennent soudainement des animatrices, c'est un changement de statut difficile d'autant plus qu'elles n'avaient pas de temps de préparation prévu dans leur emploi du temps pour les ¾ d'heure de TAP.

A l'élémentaire les TAP ne sont présents que 2 jours par semaine. La mise en route a pu être compliquée difficulté de partager des locaux, de trouver sa place d'enseignant. Il a été très difficile pour les enfants de comprendre les différents temps de la journée et de respecter les règles de l'école sur les temps TAP.

Mais il est important de souligner que ces 4 années ont permis de trouver une organisation qui fonctionne bien, et de créer du lien entre l'équipe pédagogique de l'école et l'équipe d'animation.

En juin 2017 Le ministère de l'éducation nationale donne le choix aux communes de conserver la semaine de 4.5 jours qui est inscrite dans le code de l'éducation, ou de demander une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours d'où notre présence ici aujourd'hui puisque le conseil d'école doit donner son avis sur la proposition de la commune.

La mairie : bilan de la réforme : mobilisation des acteurs qui travaillent autour de l'enfant. Un mode de fonctionnement remis en cause tous les ans, besoin important de salles disponibles (planning des personnels d'entretien révisé à chaque fois).

Recrutement d'animateurs problématique, peu d'heures à proposer, précarité pour les CDD, turn over important qui entraîne une organisation complexe au sein du service enfance jeunesse, malgré une capacité d'adaptation démontrée par les agents.

Une équipe d'animation très sollicitée tout au long de la journée. Mobilisation importante des services administratifs (RH et finances).

Questionnement de la municipalité :

Est-ce que toute cette mobilisation est à la hauteur des résultats attendus auprès des élèves par la mise en place de cette réforme ? Bilan des 3 ans à 4,5 jours : enfants fatigués, mais pour le cycle 3 préparation au collège. Beaucoup de collectif.

Position de la mairie : favorable au retour à 4 jours,

Engagements : maintenir :

- le PEDT,
- un espace de concertation et d'informations sur les projets périscolaires extrascolaires.
- un accueil périscolaire et extrascolaire de qualité.

Redéployer :

- Les heures des TAP des agents titulaires sur l'encadrement du mercredi, des vacances scolaires, ainsi que des temps de concertation avec la directrice de l'école et l'équipe enseignante.

Sondage : parents d'élèves : 415 élèves, sur 350 retours soit 84% des enfants scolarisés, 70% se sont dits favorables au retour à 4 jours.

ATSEM : 6 agents titulaires, toutes favorables au retour à 4 jours. Service entretien et restauration : 8 agents titulaires tous favorables au retour à 4 jours. Service enfance jeunesse : 9 agents titulaires dont 8 favorables au retour à 4 jours.

Les enseignants :

Maternelle : enfants perturbés par beaucoup de changements, de lieux et d'horaires, plus fatigués. Beaucoup d'enfants se rendent au centre après l'école.

On note une perte de repères quant au mercredi supplémentaire, notamment par rapport à la cantine.

Élémentaire : ce n'est pas la même problématique suivant l'âge des enfants.

En cycle 2-3 : les 5 matinées sont favorables aux apprentissages.

Les horaires asymétriques actuels posent souci, après-midi très longue ou très courte. Temps de collectivité conséquent pour les enfants. Trouver des horaires acceptables.

Il paraît difficile de comparer la fatigue des enfants sur les deux types d'organisation. Dans tous les cas les enfants sont fatigués en fin de semaine.

Inconvénient dans l'hypothèse d'une semaine de 4,5 jours organisée avec 4 après-midis type 13h45-15h30 : les TAP seraient réduits à 45 minutes, ce qui ne laisse pas le temps de se déplacer vers d'autres salles extérieures à l'école.

Actuellement, chaque classe de l'école n'est utilisée pour les TAP qu'une période par an. Alors que dans ce cas de figure, l'organisation des TAP se ferait sur toutes les classes toute l'année, pour éviter les déplacements. Cela pourrait entraîner une confusion pour les élèves entre lieu d'apprentissage et lieu d'activité.

Les parents élus :

Lissage des horaires et un démarrage à 8h30 maintenu demandés par les parents (mêmes horaires tous les jours). Les parents sont conscients que le mercredi matin est favorable aux apprentissages. Ce sont les autres contraintes qui avantagent le choix des 4 jours : organisation des parents, difficulté à se repérer pour les plus jeunes entre TAP et le centre, etc...

Monsieur l'inspecteur répond à une question d'un parent concernant les autres communes de la circonscription : Chartres a décidé de repasser à 4 jours, Saint-Erblon maintient les 4,5 jours les autres communes n'ont pas encore voté en conseil d'école.

Les parents regrettent que les communes de Saint-Erblon et Bourgbarré ne partent pas sur la même organisation de la semaine scolaire alors que les associations fonctionnent ensemble.

Les enseignantes regrettent ce temps court de concertation et le fait qu'il y ait eu peu d'échanges pour discuter des horaires, des disponibilités de salles. Il y aurait pu avoir une concertation pour envisager une semaine de 4,5 jours organisée selon d'autres horaires.

La réflexion avait été plus construite pour la mise en place des 4,5 jours.

Les parents regrettent de ne pas avoir été concertés plus tôt (ils n'ont pas été informés des horaires proposés par la mairie avant ce conseil d'école du 19/12). Ils auraient aimé être davantage impliqués.

Malentendu entre les parents et la municipalité. L'enquête de la mairie a précédé celle de VME, ce qui a été mal perçu. De son côté, VME n'a pas pu consulter les familles avant l'enquête de la mairie comme elle envisageait de le faire. Lors du précédent conseil d'école, une autre organisation avait été envisagée.

Avant février, les réponses des communes sont attendues, ce qui a contraint le temps de concertation. Le nouveau gouvernement a laissé libre choix dès juin 2017 certaines communes sont passées à 4 jours de classe dès la rentrée 2017.

Une mère d'élève estime que les différentes étapes ont été mal définies, et il y a eu

peu de temps pour y réfléchir. Les parents étaient en attente de l'avis des les enseignantes avant de prendre une décision finale.

La municipalité reconnaît un manque de communication avec VME.

Une enseignante demande aussi pourquoi les enseignantes n'ont pas été consulté. La municipalité explique qu'elle a consulté les familles et l'ensemble du personnel communal concerné par les rythmes scolaires, les enseignants relevant de l'inspection académique.

L'inspecteur précise que le DASEN a refusé que les enseignants soient consultés par le biais d'un questionnaire papier.

L'instance de concertation pour l'éducation nationale c'est le Conseil d'école. Il y a eu un conseil des maîtres afin que les enseignantes de l'école échangent sur la question.

L'équipe de VME aurait aimé pouvoir répondre aux questions des parents, notamment par rapport au positionnement des enseignants, des bénéficiaires par rapport aux apprentissages.

Lors du Conseil d'école du 17 octobre : le sujet des rythmes scolaires a été abordé mais pas assez longuement, une réunion de travail type comité de pilotage aurait permis d'étayer la discussion et peut-être changer le résultat du vote de ce soir.

Proposition de la mairie : mêmes horaires maternelle/élémentaire

Accueil centre de loisirs : 7h30-8h20

8h20-8h30 : accueil par les enseignants

8h30-12h00 : apprentissages, OTS= 3h30

Pause méridienne : 12h00-13h45

13h45-16h15 : apprentissages, OTS : 2H30

16h15 : périscolaire, centre de loisirs.

OTS : Organisation du temps scolaire.

Dans le temps scolaire des élèves il faut réaliser les APC.

La mairie préfère que les APC se déroulent le midi pour une question d'organisation, en fin de journée il est compliqué de récupérer les élèves concernés par les APC pour les conduire au centre alors que le reste du groupe y est déjà.

Mr l'Inspecteur précise que pour faire les APC le midi la loi impose 2h minimum de pause méridienne dont 1h30 non fractionnée.

Il est décidé d'augmenter la pause méridienne à deux heures.

Horaires proposés :

maternelle : 8h30-11h45 /13h45-16h30

élémentaire : 8h30-12h / 14h-16h30

Lors de la discussion en 2014 sur le passage à 4,5 jours, la question de la pause méridienne avait été discutée : il avait été remonté par les parents qu'il n'était pas souhaitable d'allonger la pause méridienne (une pause trop longue entraîne plus de conflits entre élèves). L'organisation du temps de midi mise en place actuellement va continuer : ouverture du centre de loisirs le midi et de la salle d'activités de l'école afin que les élèves puissent bénéficier d'espaces adaptés plus importants.

La directrice propose de voter pour ou contre la proposition de la mairie tout en se

gardant la possibilité de retravailler les horaires d'ici le 15 janvier.

Les parents soulèvent que la fin des cours à 16h30 dans les deux écoles peut poser problème. Peut-il y avoir comme actuellement pendant un quart d'heure la présence d'un animateur pour faire la transition ?

Un animateur sera présent au portail de l'école élémentaire à 16h30.

Votants : 16 parents, 18 enseignants, 2 élus.

Résultats vote :

26 pour 4 jours

10 pour 4,5 jours

Détail du vote :

Municipalité : 2 vote pour 4 jours

Parents : 5 pour 4,5 jours et 11 pour 4 jours

Enseignants : 5 pour 4,5 jours et 13 pour 4 jours

La décision sera officielle en février, Mr l'inspecteur nous informe qu'il n'y aura pas de problème et que le DASEN suivra la décision prise ce jour.

Fin du Conseil d'école à 20h02.